

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **22 septembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2022\_103 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE PROJET "DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES"**

### **Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU**

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace communautaire », la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac souhaite développer les énergies renouvelables sur son territoire, notamment au travers du Contrat de Chaleur Renouvelable signé par le Syndicat Mixte du SCot BACC avec l'ADEME mais également au travers de projets de méthanisation et en lien avec les obligations issues du Décret Tertiaire.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi de chargé(e) de projet « Développement des énergies renouvelables » pour une période de 3 ans, conformément au Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-24.

Les missions et les conditions de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé(e) de projet « Développement des énergies renouvelables »

en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-24, et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

**Missions :**

- piloter l'animation et la mise en œuvre du Contrat de Chaleur Renouvelable,
- impulser et piloter la mise en œuvre et le suivi de la démarche,
- animer les instances, les groupes de travail et les processus de concertation,
- assurer le suivi administratif et technique des dossiers,
- assurer un travail de prospection auprès des services et des partenaires,
- assurer la transversalité avec les services et les partenaires,
- assurer un appui technique auprès des services et partenaires,
- impulser la démarche sur la méthanisation,
- assurer une veille technique sur l'application du Décret Tertiaire.

**Caractéristiques :**

Statut : Contrat de Projet  
Niveau de rémunération : à définir en fonction du candidat retenu, emploi de catégorie B  
Régime indemnitaire : RIFSEEP institué par délibération n° DEL\_2019\_206 du 17 décembre 2019 modifiée, attaché au groupe de fonction B3  
Régime de travail : Temps complet  
Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au budget Principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.